



Conditions Générales de Bénévolat

Conditions Générales de Bénévolat – AHI

1. Objet

Les présentes conditions définissent les droits et les engagements réciproques entre Aide Humanitaire Internationale (AHI) et toute personne physique souhaitant s'engager bénévolement dans ses activités.

2. Définition du bénévolat

Le bénévolat est un engagement libre, volontaire et non rémunéré, au service de l'intérêt général et en cohérence avec les valeurs d'AHI. Le bénévole n'est pas lié par un contrat de travail et ne perçoit aucune contrepartie financière.

3. Modalités d'engagement

- Toute personne souhaitant devenir bénévole doit être âgée d'au moins 18 ans (ou être accompagnée par un tuteur légal en cas de minorité).
- Le bénévole s'engage à remplir un formulaire de candidature, à fournir des informations exactes et à respecter les présentes conditions générales.
- AHI se réserve le droit de sélectionner les bénévoles en fonction des besoins, des compétences ou des disponibilités.

4. Principes d'action

Le bénévole s'engage à :

- Respecter les valeurs et principes d'AHI : solidarité, neutralité, respect, confidentialité.
- Agir sans discrimination et dans un esprit d'entraide.
- Se conformer aux consignes données par les responsables de mission.
- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de conduite, notamment dans le cadre des interventions terrain ou missions sensibles.
- Ne pas engager la responsabilité d'AHI sans autorisation.

AHI s'engage à :

- Fournir au bénévole les informations nécessaires à sa mission.
- L'accompagner et le former si besoin.
- Lui délivrer, à sa demande, une attestation de bénévolat.
- Protéger ses données personnelles conformément à la législation en vigueur.

Aide Humanitaire Internationale AHI

58 rue Lénine
93170 Bagnolet



5. Confidentialité

Le bénévole s'engage à respecter la confidentialité des informations, documents et situations dont il aurait connaissance dans le cadre de son engagement, y compris après la fin de celui-ci.

6. Durée et fin de mission

- L'engagement bénévole peut être ponctuel ou régulier, en fonction des besoins d'AHI et de la disponibilité du bénévole.
- Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment, sans justification, par simple information écrite.
- En cas de non-respect des présentes conditions, AHI se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la mission confiée.

7. Assurance

AHI souscrit une assurance couvrant les activités bénévoles encadrées dans le cadre de ses missions officielles. En dehors de ce cadre, la responsabilité d'AHI ne saurait être engagée.

8. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du bénévolat sont traitées conformément à la politique de confidentialité de l'association et au RGPD. Le bénévole peut demander l'accès, la modification ou la suppression de ses données à tout moment en écrivant à : ahi@ditib.fr

9. Acceptation

Le fait de cocher la case « J'accepte les conditions générales de bénévolat » dans le formulaire en ligne vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.